

Procès-verbal
De la séance du 27 octobre 2021 à 18h.00
À la salle du Conseil communal de Lausanne
Place de la Palud 2 - Lausanne

Ordre du jour

1. Appel
2. Communications de la Présidente
3. Approbation du procès-verbal de la séance du 1^{er} septembre 2021
4. Assermentation des nouveaux-elles délégué-e-s et délégué-e-s suppléant-e-s
5. Préavis N° 1 / 2021-2026 – Budget de fonctionnement de l'exercice 2022
6. Informations générales sur la situation des taxis dans l'Arrondissement de Lausanne et les contrôles
7. Motion, postulat, interpellation
8. Divers

1. Appel

21 délégué-e-s et 6 suppléant-e-s sont présent-e-s, le quorum est atteint. 12 personnes se sont excusées (délégué-e-s et suppléant-e-s ad hoc) + 9 absentes. La majorité est à 14 voix.

2. Communications de la Présidente

La Présidente ouvre la séance en saluant les membres présents. Elle excuse Mme Longchamp et M. Chevallaz du Comité de Direction, pris par d'autres obligations professionnelles.

Cela étant, l'ordre du jour n'apportant pas de remarques particulières, il est passé au point 3 de celui-ci.

3. Approbation du procès-verbal de la séance du 1er septembre 2021

Celui-ci est adopté à l'unanimité.

4. Assermentation des nouveaux-elles délégué-e-s et délégué-e-s suppléant-e-s du CIT

Ont prêté serment, conformément à la Loi sur les Communes du 28.02.1956 :

	<i>Délégué-e-s</i>		<i>Suppléant-e-s</i>			
	<i>Nom</i>	<i>Prénom</i>	<i>Nom</i>	<i>Prénom</i>	<i>Titre</i>	<i>Localité</i>
1	Sandoz	Patrick			CC	Bussigny
2			Marchon	François	CC	Bussigny
3	Margot	Daniel			CC	Crissier
4			Stern	Maxime	M	Crissier
5	Schaffner	Germain			M	Ecublens
6			Atanasov	Vanco	CC	Ecublens
7	Veraguth	Marc			CC	Epalinges
8			Koch	Philippe	CC	Epalinges
9	de Benoît	Alice			CC	Lausanne
10	Hubler	Alain			CC	Lausanne
11			Masson	Jean-Luc	CC	Lausanne
12			Zodogome	Vincent	CC	Prilly
13			Nour	Yassin	CC	Pully
14	Ngoy Muvumbu	Dieudonné			CC	Renens

SÉANCE DU CONSEIL INTERCOMMUNAL DES TAXIS DU 27 OCTOBRE 2021

Doivent encore être assermenté-e-s :

	<i>Délégué-e-s</i>		<i>Suppléant-e-s</i>			
	<i>Nom</i>	<i>Prénom</i>	<i>Nom</i>	<i>Prénom</i>	<i>Titre</i>	<i>Localité</i>
1			Greiner	Nathalie	M	Belmont/Lsne
2	Zingre	Eric			M	Bussigny
3			Jaton	Nathalie	M	Crissier
4	Perez Chevallaz	Maité			CC	Ecublens
5			Chapuisat	Pierre-Albert	CC	Ecublens
6	Company	Xavier			M	Lausanne
7			Moeschler	Emilie	M	Lausanne
8			Maillard	Mathilde	CC	Lausanne
9			Soto	Sara	CC	Lausanne
10			Timofte	Anaïs	CC	Lausanne
11	Hayward	Philippe			CC	Le Mont/Lsne
12			Parolini-Sutter	Eliane	CC	Le Mont/Lsne
13			Eperon	Patrick	CC	Pully
14			Cordeiro	André	CC	Renens

5. Préavis N° 1 / 2021-2026 – Budget de fonctionnement de l'exercice 2022

En préambule, M. Cuche, président-rapporteur de la Commission de gestion, informe de deux coquilles relatives aux montants figurant sur la deuxième page du rapport du 20 octobre 2021. Sous revenus, la contribution des 12 communes se monte à CHF 487'000.00 et non pas CHF 677'000.00, tandis que les redevances d'utilisation du domaine public s'élèvent à CHF 160'000.00 et non CHF 30'000.00. Il procède ensuite à la lecture du rapport dans lequel la Commission de gestion recommande aux délégué-e-s de l'Association présent-e-s d'approuver à l'unanimité les conclusions telles que présentées dans le préavis.

Cela étant, la Présidente ouvre la discussion.

M. Hubler demande au Comité de direction s'il peut expliquer ce que signifie exactement « internaliser le secrétariat du Conseil intercommunal ».

M. Hildbrand, Président du CODIR, informe que l'internalisation fait suite à une volonté d'économie de l'Association. Lors des précédentes législatures, le Conseil intercommunal avait confié la tâche de prise du procès-verbal des séances à une personne externe. Il a été jugé que, dans le cadre du mandat exercé par la Ville de Lausanne au profit de l'Association intercommunale, Mme Petrovic, employée de la Ville, pouvait effectuer cette tâche dans le cadre de son contrat. Cette internalisation permet, par ailleurs, une économie de CHF 2'800.- par année.

Sachant que la contribution est calculée en fonction du nombre d'habitant-e-s par commune, M. Marchon demande sur la base de quelle année les chiffres ont-ils été utilisés.

M. Hildbrand indique qu'il s'agit des chiffres de la population au 31 décembre de l'année précédente. Ils sont arrêtés par le canton de Vaud et publiés dans la FAO. Toutes les communes possèdent ainsi les mêmes données.

M. Marchon demande s'il est possible d'obtenir, par le biais du Service intercommunal des taxis, les chiffres utilisés pour chaque commune.

M. Hildbrand informe que le détail par commune sera joint à l'envoi du procès-verbal.

M. Niang ajoute que ces chiffres sont communiqués par le bureau des statistiques du canton de Vaud.

SÉANCE DU CONSEIL INTERCOMMUNAL DES TAXIS DU 27 OCTOBRE 2021

M. Amblet souhaite savoir s'il y a des informations à rapporter concernant le nombre de présences lors de la dernière séance de la Commission de gestion, notamment s'il y a eu un manque de communication à ce sujet.

M. Hildbrand indique que les membres avaient connaissance de la réunion, puisqu'ils avaient répondu au Doodle qui avait permis de fixer la date. Il explique les absences en raison d'aléas organisationnels propres à chacun. Il espère davantage de présences pour les futures séances, cas échéant, il sera suggéré aux membres de se faire remplacer à la Commission de gestion.

Mme Masméjan profite de rappeler que les délégué-e-s de l'Association qui ne peuvent pas assister à une séance doivent informer leur suppléant-e et demander à se faire remplacer, afin d'éviter un éventuel problème de quorum et de pouvoir siéger en nombre suffisant.

M. Schaffner demande si le déficit budgétisé de CHF 19'000.00 est un fait exceptionnel ou si cela s'est déjà produit d'autres années.

M. Hildbrand indique que le budget est présenté sur une base historique et prudente. Le Comité de direction a discuté de l'évolution sur les 5 ans de la législature et son but absolu est de ne pas augmenter la contribution demandée aux habitant-e-s des différentes communes de façon à ce que chacune d'elles puisse faire sa planification. Un budget déficitaire est présenté aujourd'hui parce que l'on imagine déjà que certaines dépenses ont été prévues pour avoir une marge de manœuvre mais ne seront pas utilisées, notamment pour ce qui est des frais de justice, par exemple.

Décision

La parole n'étant plus demandée, le préavis N° 1 / 2021-2026 – Budget de fonctionnement de l'exercice 2022, est approuvé à l'unanimité (27 votants).

6. Informations générales sur la situation des taxis dans l'Arrondissement de Lausanne et les contrôles

M. Hildbrand fait savoir que 1.8 ept de policiers est affecté aux contrôles des taxis dans le cadre de l'Association et que la brigade a procédé à un certain nombre de contrôles depuis le 1^{er} janvier 2021, dont voici le bilan :

- 1 contrôle en soirée
- 1 contrôle de nuit
- 42 contrôles en journée
- 32 rapports de dénonciation ont été établis, dont :
 - 4 pour des chauffeurs titulaires d'une concession ;
 - 3 pour des chauffeurs au bénéfice d'une ancienne autorisation B ;
 - 7 pour des taxis exogènes ;
 - 16 pour des VTC bénéficiant d'une autorisation ;
 - 2 pour des VTC ne bénéficiant d'aucune autorisation.

La brigade des taxis a constaté une recrudescence de VTC portant un lumineux « taxi » sur le toit et plusieurs cas ont été dénoncés. Une augmentation de réclamations de client-e-s dénonçant des mauvais comportements de chauffeurs a également été enregistrée.

Enfin, pour information, un postulat a été déposé à Lausanne par M. Arnaud Thiéry lors de la précédente législature, qui souhaite que le Conseil communal demande à la Municipalité de Lausanne d'étudier l'opportunité de présenter un rapport sur les avantages et les inconvénients du maintien de Lausanne au sein de l'Association de communes de la région lausannoise pour la réglementation des taxis. Le traitement de ce postulat prendra encore quelques mois. Le rapport-préavis sera public ce qui évitera aux communes membres de faire une même étude à ce sujet.

SÉANCE DU CONSEIL INTERCOMMUNAL DES TAXIS DU 27 OCTOBRE 2021

Mme Masméjan remercie M. Hildbrand pour ces informations. La discussion n'étant pas demandée, le point suivant est abordé.

7. Motion, postulat, interpellation

RAS

8. Divers

M. Margot demande si la date de la prochaine séance est déjà connue.

M. Hildbrand répond par la négative, mais indique qu'elle sera communiquée très rapidement.

La parole n'étant plus demandée, la Présidente clôt la séance à 18h40 en remerciant les membres de leur participation.

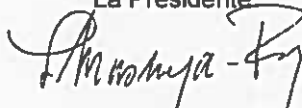
Hors Assemblée

Les prochaines séances du Conseil intercommunal des taxis ont été fixées aux dates suivantes :

- Mercredi 11 mai 2022 à 18h00, au même endroit.
- Mercredi 5 octobre 2022 à 18h00, au même endroit.


Pour le conseil intercommunal :

La Présidente



Lydia Masméjan

La Secrétaire



Tanja Petrovic

Annexe : Chiffres population au 31.12.2020